



Municipalité de  
**Rivière-Bleue**  
*À la croisée des frontières*

**Prévisions budgétaires**  
**Exercice financier 2025**

***Municipalité de Rivière-Bleue***  
*32, rue des Pins Est*  
*Rivière-Bleue (Québec) G0L 2B0*



*PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025*  
*ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027*

Chers concitoyens,  
Chères concitoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025. Le conseil d'une municipalité locale doit adopter, à chaque année, le budget d'opération de son prochain exercice financier ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations. La préparation des prévisions de revenus et de dépenses est une étape importante dans la gestion de la Municipalité, car c'est au cours de cette période que sont établies les priorités, tant au niveau des achats, des immobilisations que des services offerts. Les membres du conseil municipal et moi-même, nous nous sommes penchés avec une attention particulière sur l'élaboration des prévisions de dépenses pour le prochain exercice financier ainsi que sur le programme triennal des dépenses en immobilisations.

Lors de l'étude des prévisions de revenus et de dépenses, les membres du conseil municipal ont priorisé certains projets devant être faits au cours de l'année 2025. Les ressources requises pour la réalisation de ces projets ne se limitent pas uniquement aux ressources humaines, aux biens et aux services dont les coûts sont reflétés au budget de fonctionnement, des infrastructures et des équipements sont également nécessaires et les coûts de ces immobilisations sont généralement élevés. Nous devons donc travailler, de concert avec nos députés et les différents ministères, afin d'aller chercher des aides financières nécessaires à la réalisation de nos différents projets.

Il est important pour les membres du conseil municipal de se donner comme objectif d'offrir des services qui répondent aux besoins de la population de Rivière-Bleue, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Il est possible que nous reportions l'échéancier de certains projets, si l'implication des paliers gouvernementaux n'est pas suffisante ou encore si les déboursés sont trop considérables.

Comme par les années passées, les municipalités contribuent aux services policiers dispensés par la Sûreté du Québec. En 2025, une somme de 76 789 \$ doit être retenue pour cet « achat de service », ce qui représente une augmentation de 2 122,00\$ par rapport à l'année 2024. La somme qu'une municipalité doit payer au gouvernement pour les services policiers de la Sûreté du Québec est établie à l'article 77 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1).

Pour le pacte fiscal, une diminution des revenus de 3 472 \$ pour l'année 2025.

	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Terres publiques	40 027,00 \$	37 447,00 \$
Péréquation	389 555,00 \$	325 198,00 \$
TVQ	73 236 \$	136 701 \$

Le pourcentage versé pour les différents immeubles du gouvernement est établi comme suit pour l'année 2025, une diminution de 4 893 \$ sur les montants perçus :

	<b>2024</b>		<b>2025</b>	
Immeubles des affaires sociales	60 750 \$	100 %	52 765 \$	100 %
Immeubles des écoles primaires	36 770 \$	82 %	39 862 \$	82 %

### **Programme triennal des immobilisations**

Des dispositions du *Code municipal* imposent également d'inclure, avec le budget d'opérations, le programme triennal des dépenses en immobilisations. Ce programme d'immobilisations s'intègre dans le processus des prévisions budgétaires, puisqu'il constitue un outil de planification indispensable à une administration rationnelle des deniers publics.

*Vous trouverez en annexe le détail du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027*

En 2024, les projets d'investissement en immobilisations ont été les suivants :

<b>Projets :</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>
Entrepôt à sel	1 929,14 \$	PRABAM
Réaménagement du Presbytère	107 083,66 \$	Subvention MRC et règlement d'emprunt
Projet du Jubé	13 300,32 \$	Règlement d'emprunt et subvention MRC et Ministère du Tourisme
Station de lavage d'embarcation	40 969,98 \$	Montant de la MRC et réserve
Projet de la Caserne Incendie	10 160,16 \$	Subvention MAMH
Réparation d'un compresseur Aréna	12 230,98 \$	Réserve Loisirs

### **Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement est un plan qui transpose en termes financiers détaillés les projets, programmes, services et activités prévus par la Municipalité au cours d'un exercice financier. Il comporte deux (2) volets indissociables :

- le détail des dépenses qui seront encourues pour atteindre les objectifs fixés;
- le détail de la provenance des fonds requis pour couvrir les dépenses.

<b>Budget de dépenses 2025</b>			
<b>Postes budgétaires</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Augmentation (Diminution)</b>
Administration générale	319 795 \$	324 172 \$	4 377 \$
Sécurité publique	176 150 \$	184 755 \$	8 805 \$
Transport	782 045 \$	779 339 \$	(2 706 \$)
Hygiène du milieu	550 444 \$	544 046 \$	(6 398 \$)
Santé et bien-être	27 880 \$	31 595 \$	3 715 \$
Aménagement, urbanisme, dév.	3 926 646 \$	3 946 413 \$	19 767 \$
Loisirs et culture	719 478 \$	800 683 \$	81 205 \$
Frais de financement	123 622 \$	145 773 \$	22 151 \$
Remboursement en capital	452 800 \$	423 300 \$	(29 500 \$)
Affectation aux fonds réservés	0 \$	10 000 \$	10 000 \$
Affectations activ. d'investissement	17 050 \$	17 050 \$	0 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 095 910 \$</b>	<b>7 207 126 \$</b>	<b>111 216 \$</b>

<b>Budget de revenus 2025</b>			
<b>Postes budgétaires</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Augmentation (Diminution)</b>
Taxes	1 516 879 \$	1 593 126 \$	76 247 \$
Paiements tenant lieu de taxes	98 666 \$	93 773 \$	(4 893 \$)
Autres recettes de sources locales	4 376 306 \$	4 454 845 \$	78 539 \$
Transferts	1 104 059 \$	1 065 382 \$	(38 677 \$)
<b>Total des recettes</b>	<b>7 095 910 \$</b>	<b>7 207 126 \$</b>	<b>111 216 \$</b>

### **Taux des différentes taxes en 2025**

Le taux de la taxe foncière sera à 0,81\$ du 100,00 \$ d'évaluation.

La taxe pour les terrains vagues au taux de 2,50 \$ du pied linéaire, demeure au même taux pour l'année 2025. Tous les terrains, dont le frontage minimal est de 60 pieds par une profondeur minimale de 85 pieds, qui se trouvent en zone urbaine et qui sont desservis par les services d'eau et/ou d'égout seront assujettis à cette taxe.

La compensation pour l'enlèvement des ordures ménagères passe à 244 \$, pour les propriétés résidentielles unifamiliales.

La compensation pour le service de vidange, de transport et de traitement des boues de fosses septiques et de puisards, demeure à 155 \$ pour les résidences occupées de façon permanente et à 77,50 \$ pour les résidences occupées de façon saisonnière.

La compensation pour le service d'eau passe à 372 \$ en 2025, pour les usagers résidentiels.

Quant à la compensation pour le service des égouts et le traitement des eaux usées, elle passe également à 291 \$ en 2025. La compensation pour piscine excavée, hors terre et gonflable est maintenue au même taux depuis 2006, soit un montant de 32 \$.

Voici le détail pour l'année 2025 :

#### TABLEAU COMPARATIF DE LA RÉPARTITION DES TAXES

Taxes et compensations	2024	2025
Taxe foncière	1,02 \$ / 100,00 \$	<b>0,81 \$ / 100,00 \$</b>
Terrains vacants	<b>2,50 \$ / pied linéaire</b>	<b>2,50 \$ / pied linéaire</b>
Ordures ménagères	229,00 \$	<b>244,00 \$</b>
Eau	365,00 \$	<b>372,00 \$</b>
Égout	275,00 \$	<b>291,00 \$</b>
Installation septique et puisards	permanent 155,00 \$ saisonnier 77,50 \$	<b>155,00 \$</b> <b>77,50 \$</b>
Piscine	32,00 \$	<b>32,00 \$</b>

#### PAIEMENT DES TAXES EN 2025

La Municipalité offrira de nouveau aux personnes dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$, la possibilité d'effectuer le paiement en **4 versements égaux**.

Les paiements seront exigibles :

**Lundi le 31 mars,**

**Jeudi le 29 mai**

**Jeudi le 31 juillet**

**Mardi le 30 septembre 2025**

Sur le compte de taxes que vous recevrez au cours du mois de février, vous trouverez ces mêmes dates d'échéance ainsi que les montants à déboursier pour chacune de ces périodes.

Beaucoup de personnes se sont prévaluées au cours des dernières années des versements au comptoir des Caisses populaires ainsi que des paiements par Internet (Accès D), services offerts par la Caisse populaire du Transcontinental. Ces services seront toujours offerts en 2025.

Les membres du conseil municipal ont la responsabilité d'établir un budget équilibré. Ce budget doit répondre aux besoins et attentes de toute la communauté. Les membres du conseil municipal réitèrent aux citoyens et citoyennes de Rivière-Bleue, leur souci d'étudier judicieusement tous projets et toutes demandes qui leur seront présentés.

En tant que membres d'un conseil d'administration, nous avons des choix à faire pour maintenir les services dispensés, tout en respectant nos sources de revenus. Notre capacité collective de payer est égale à la capacité individuelle de chacun des citoyens et des citoyennes de Rivière-Bleue.

Ensemble, les membres du conseil, les employés et la population riveraine, nous devons travailler à l'amélioration de notre milieu de vie et œuvrer à nous donner une qualité de vie à la mesure de nos implications et de nos aspirations.

Votre support et votre collaboration sont requis pour mener à bien le travail que nous avons à faire en tant que vos représentants et représentantes. Soyez assurés que nous l'apprécions grandement.

Nous avons des infrastructures et des équipements qui ne demandent qu'à être utilisés pour le mieux-être de chacune et de chacun. Les membres du conseil municipal et moi-même serions heureux de vous rencontrer, d'échanger avec vous sur vos besoins et préoccupations et ensemble trouver la meilleure manière de devenir maître de notre développement et de notre épanouissement individuel et collectif.

Merci à chacun et chacune de vous,

Le maire



Claude H. Pelletier